

Annexe F

(Certificat de l'utilisateur d'un système de saisie d'images — excès de vitesse)

[Paragraphe 7(7) et (10)]

[Le présent certificat correspond au procès-verbal d'infraction n° _____ relativement à une infraction au par. 95(1) du *Code de la route*.]

Je, _____, agent(e) d'exécution au sens de la *Loi sur les infractions provinciales*, agissant au nom de la municipalité de _____, déclare ce qui suit :

Le _____ jour de la semaine _____ JJ MM AAA, à _____ heure _____, ou environ à ce moment, je surveillais la vitesse des véhicules circulant en direction _____ direction _____ sur une route, soit _____ rue/route _____, à _____ endroit _____, ou près de cet endroit, au Manitoba.

Des dispositifs de signalisation érigés au début et à la fin de la zone dans laquelle je procédais à l'application de la loi désignaient l'endroit surveillé à titre de :

Cocher l'option appropriée

- zone de construction**
- zone de terrain de jeux**
- zone scolaire**

Les dispositifs de signalisation étaient conformes aux exigences du *Code de la route* et de ses règlements et indiquaient une vitesse maximale permise de _____ kilomètres à l'heure à l'endroit en question, à la date et à l'heure mentionnées ci-dessus.

Aux fins de surveillance de la vitesse des véhicules à l'endroit et à l'heure mentionnés ci-dessus, j'utilisais, en conformité avec les recommandations du fabricant, un système de saisie d'images approuvé par le ministre en vertu du R.M. 220/2002. J'ai la formation et les compétences nécessaires à l'utilisation de ce système.

Le système de saisie d'images que j'utilisais répond à la désignation suivante :

Cocher l'option appropriée et fournir les renseignements exigés

- radar photographique installé dans ou sur un véhicule** Nom du système Numéro de série
- radar photographique installé dans ou sur une remorque** Nom du système Numéro de série
- laser photographique installé dans ou sur un véhicule** Nom du système Numéro de série

En conformité avec les règlements pris en vertu du *Code de la route*, j'ai fait, à l'égard du système de saisie d'images mentionné ci-dessus et à la date et à l'heure indiquées, les vérifications énoncées au verso ou à la page ci-annexée.

À la lumière de ces vérifications, j'ai conclu que le système de saisie d'images fonctionnait correctement.

Alors que j'utilisais le système de saisie d'images mentionné ci-dessus à l'endroit et à l'heure indiqués, l'image à laquelle le présent certificat est annexée a été saisie et correspond à l'infraction numéro _____, tel qu'il est indiqué sur l'image. S'il s'agissait d'un système de radar photographique, ce dernier photographiait l'arrière des véhicules lorsque l'image a été prise.

À la lumière des images saisies par le système de saisie d'images, j'ai établi que le véhicule automobile

_____ marque/couleur/année _____ portant la plaque d'immatriculation n° _____ (province) et immatriculé au nom de _____ circulait à une vitesse de _____ kilomètres à l'heure.

Remplir au besoin

J'ai confirmé que le véhicule mentionné ci-dessus se trouvait à une distance de _____ mètres de l'endroit où je me trouvais, au moment où sa vitesse a été établie, ce qui confirme que le véhicule était situé dans la zone indiquée ci-dessus.

OU

Cocher au besoin

Au moment où la vitesse du véhicule mentionné ci-dessus a été établie, j'ai confirmé visuellement que le véhicule était situé dans la zone indiquée ci-dessus.

Signature **N° d'identification/N° d'insigne** **Service** **Date (JJ MM AAAA)**

Vérification du matériel laser

Type de laser : _____

Numéro de série : _____

Avant la vérification :

VÉRIFICATION	DATE (JJ MM AAAA)	HEURE
Vérification de la distance à valeur zéro		
Vérification automatisée		
Vérification de l'affichage		
Vérification de l'alignement de la mire		

Après la vérification :

VÉRIFICATION	DATE (JJ MM AAAA)	HEURE
Vérification de la distance à valeur zéro		
Vérification automatisée		
Vérification de l'affichage		
Vérification de l'alignement de la mire		

Vérification du matériel radar

Type de radar : _____

Numéro de série : _____

Avant la vérification :

VÉRIFICATION	DATE (JJ MM AAAA)	HEURE
Vérification du circuit interne		
Vérification du diapason externe		
Vérification audio doppler (fonctionnement confirmé)		

Après la vérification :

VÉRIFICATION	DATE (JJ MM AAAA)	HEURE
Vérification du circuit interne		
Vérification du diapason externe		
Vérification audio doppler (fonctionnement confirmé)		

R.M. 46/2012; 99/2017; 141/2017